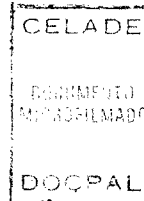


11088.

24 381 re



COMMITTEE ON HISTORICAL DEMOGRAPHY

SEMINAR ON ADULT MORTALITY AND  
ORPHANHOOD IN THE PAST

San José, Costa Rica  
12-14 December 1984

CARACTERISTIQUES SOCIALES, ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES  
DE L'ORPHELINAGE DANS LES POPULATIONS TRADITIONNELLES:  
ITALIE

Carlo A. Corsini  
Dipartimento Statistico, Università degli Studi, Firenze

CENTRO LATINOAMERICANO DE DEMOGRAFIA (CELADE)  
UNIVERSIDAD DE COSTA RICA

"Celui qui est né dans un monde déjà occupé, s'il ne peut pas obtenir de ses parents la subsistance dont il peut prétendre et si la société n'a pas besoin de son travail, il n'a aucun droit de réclamer la plus petite partie de sentiment et de fait il se présente en surplus.."  
(Malthus, Essai sur le principe de population)

1.- A partir des résultats d'une enquête menée en Italie par le Ministère de l'Intérieur (1), au 31 Août 1920 il y avait en Italie 280.096 orphelins pour cause de guerre. Il s'agit de jeunes de moins de 21 ans, non émancipés, sans travail et sans autre source de survie, restés privés du soutien légitime et naturel qu'ils pouvaient trouver dans le père, ou dans les deux parents, ou dans la seule mère veuve qui ne soit en condition d'en garantir la survie - pour des motifs dépendants des événements de la Grande Guerre, qui venait de se conclure.

La distribution territoriale de ces orphelins reflète en effet la participation des régions à la guerre et l'entraînement direct - comme terrain de bataille - spécifiques. Les proportions d'orphelins pour 1000 habitants au-dessous de 21 ans (dans la tab.1) mettent en évidence la situation de concentration d'orphelins de la Vénétie et de l'Emilie-Romagne surtout (les données de base fournissent des renseignements au niveau de province) dans les zones de frontière de guerre.

Il s'agissait en particulier de très jeunes orphelins (que l'on se rappelle en bref, l'intense mobilisation de soldats de jeune âge pour renforcer l'armée italienne après Caporetto) comme le montrent les données de la tab.2, avec une accentuation des garçons par rapport aux filles.

La tab. 3 confirme pleinement qu'il s'agit d'enfants de couples jeunes:

---

(1) MINISTERO DELL'INTERNO, Direzione Generale dell'Amministrazione Civile, La protezione e l'assistenza degli orfani di guerra, Roma, 1920. Cf. aussi: MINISTERO DELL'INTERNO, Direzione Generale dell'Amministrazione Civile, Istruzioni per l'applicazione del Regolamento esecutivo della Legge 18.7.1917, n.1143 per la protezione a l'assistenza degli orfani di guerra, Roma, 1918; et IDEM, Regolamento per l'applicazione ....Roma, 1918; IDEM, Comitato Nazionale Orfani di guerra, Relazione al Convegno Nazionale Orfani di Guerra, et l'Appendice alla Relazione..., Roma, 1918; I.TAMBARO, Gli orfani di guerra, Napoli, 1919.

Tab.1.- Italie; orphelins de guerre au 1920, par région.  
(proportions pour 1000 habitants au-dessous de  
21 ans au recensement de 1921) (+)

Régions	proportion	Régions	proportion
Piemont	12.1	Abruzzes	17.1
Ligurie	9.5	Campanie	14.5
Lombardie	17.6	Pouilles	15.6
Venetie	27.4	Basilicate	18.5
Emilie-Romagne	23.0	Calabrie	16.6
Toscane	21.2	Sicile	12.1
Ombrie	20.3	Sardaigne	13.2
Marches	20.9		
Latium	15.2	ITALIE	17.6

(+) Vénétie Julienne et Vénétie Tridentine non comprises.

Tab.2.- Italie; orphelins de guerre au 1920 par âge  
(proportions pour 1000 habitants par âge et  
sexe au recensement de 1921) (+)

Age	M	F	MF	100 M/F
-3	10.0	9.5	9.8	111
4-6	60.8	57.9	59.4	109
7-12	25.4	24.6	25.0	107
13-18	6.3	6.0	6.1	109
19-21	1.3	1.0	1.2	130
total	21.6	14.7	17.6	108

(+) cf. tab.1

Tab.3.- Italie; ménages avec orphelins de guerre  
au 1920, par nombre d'orphelins. (+)

n. des orphelins	ménages %	orphelins %
1-2	78.0	48.8
3	12.0	22.5
4	6.0	15.0
5	2.5	7.8
6	0.9	3.5
7	0.4	1.8
8+	0.2	0.6
Total	100	100

(+) Cf. tab.1

Il s'agit dans 78.0% des cas de ménages avec 1 ou 2 orphelins. Les données disponibles (et les seules publiées) fournissent pareillement des indications sur la typologie socio-économique - dans un sens large - des ménages auxquels appartiennent ces orphelins. On ne doit pas oublier que l'Italie de l'époque était encore un pays fondamentalement agricole - et que, surtout, fondamentalement agricole était l'origine de la majeure partie des soldats. En fait la "famille" agricole (en particulier en ce qui concerne l'Italie Centrale et Orientale: Vénétie, Emilie, Toscane, Ombrie) se caractérisait encore par un plus grand nombre de personnes de tous âges et de tout état civil, par la cohabitation de plusieurs noyaux familiaux. Ceci explique la considérable proportion de ménages avec beaucoup d'orphelins et le fait que 64% des orphelins étaient enfants d'agriculteurs, comme les données de la tab.4 montrent.

Tab.4.- Italie; orphelins de guerre au 1920 par profession du père défunt (proportions pour 1000 personnes de ménages par profession du chef-de-ménage, au recensement de 1921) (+)

Profession (a)	orphelins %	orphelins pour 1000 membres de ménages
Laboureurs et autre salariés en agriculture	64.0	9.3
Ouvriers	29.9	9.1
Commerçants, artisans et industriels	3.3	2.0
employés, officiers et profes- sionnels	2.8	3.3
total	100	7.5

(+) cf. tab.1

(a) Retraités, aisés, femmes de ménage et sans indication non compris.

Très peu représentés sont les orphelins des travailleurs indépendants et les fils demployés, des professionnels e d'officiers de l'armée. Comme il fallait y s'attendre, donc, la proportion (pour 1000 personnes des ménages selon la profession du chef) est directement liée à la typologie socio-économique du ménage.

L'enquête en question constitue pour l'Italie la seule source directe

en ce qui concerne les orphelins de guerre. Elle a son origine immédiate dans le but de gagner le consentement public conséquent à l'enrégimentation patriotique des années de la guerre, dans l'élaboration d'un processus d'intégration et de gouvernement des masses populaires plus éprouvées par la guerre. On est encore dans l'optique du paternalisme de l'assistance aux catégories moins aisées, mais intégré dans un but de militarisation de la société, même après la cessation des hostilités. L'initiative s'insère toutefois dans un cadre plus vaste d'interventions en faveur de ceux qui ont payé les contributions les plus lourdes à la guerre: l'engagement de la bourgeoisie recherche toujours de rapports directs avec le peuple donnant vie aux mythes et aux mots d'ordre qui exaltent dans la guerre nationale l'occasion de vérification de l'unité nationale.

Cette vérification (et donc, pour ce qui nous concerne, cette enquête) a eu - à vrai dire - un précédent; à la suite du tremblement de terre calabro-sicilien de 1908, on signalait plusieurs centaines de jeunes restés privés de parents et dans un état d'extrême indigence. Par une loi de 1909 on délègue au gouvernement l'émanation de dispositions pour garantir les soins et la tutelle des mineurs orphelins et abandonnés.

La loi fut ensuite rappelée à l'occasion du conflit italo-turc de 1911-12 en faveur des orphelins des soldats morts pour l'occupation de la Lybie; encore à la suite du tremblement de terre de la Marsica de 1915 et, finalement, en 1916 pour les orphelins de la Grande Guerre.

Il s'agissait de dispositions spéciales qui tenaient compte des conditions économiques de l'orphelin et de la famille restée privée de son principal tuteur: le père. L'Etat intervenait en s'assumant, par devant la collectivité, dans l'esprit d'une solidarité nationale à consolider, l'assistance des orphelins. Mais on établit aussi que toute providence devait être prêtée de préférence en laissant l'orphelin au sein de sa famille. Cette intervention était filtrée par la famille.

Ensuite, à travers les ans, ces interventions deviennent plus consistantes, en s'élargissant à d'autres catégories: orphelins des employés de l'Etat et des administrations locales; orphelins des travailleurs de toute activité et ainsi de suite (2), jusqu'à l'organisation d'un cadre uniforme et général de l'assistance à l'enfance, qui trouvera son point culminant avec la constitution de l'Oeuvre National pour la Maternité et l'Enfance, en 1925, "...véritable et propre devoir national et social, dirigé, d'un côté, à accroître la santé physique et morale de la race, de l'autre côté, à défendre l'agégat social des forces destructrices du paupérisme" (3). La lutte contre le paupérisme passe donc, en premier lieu,

---

(2) Cf. AMMINISTRAZIONE AIUTI INTERNAZIONALI, Organi ed enti di assistenza pubblica e privata in Italia, Roma, 1953.

(3) Cf. la rubrique "Beneficenza e Assistenza", dans Nuovo Digesto Italiano, p.263.

par la défense des jeunes, devoir de l'Etat quand viennent à manquer ceux qui par droit naturel doivent s'en charger.

A partir de ce moment là - du moins dans l'expérience italienne - de forts changements sont intervenus en ce qui concerne les interventions en faveur des orphelins: c'est-à-dire dans le cadre d'un engagement collectif, de l'Etat, pour rejoindre le "bonheur publique". Mais, du reste, un changement de fond s'est vérifié: c'est-à-dire que les données de fait ont fait défaut. Le déclin de la mortalité et la réduction du nombre d'enfants par couple ont beaucoup réduit la probabilité de rester orphelin (du moins en bas âge). (Et peut-être, à cela on peut attribuer le peu d'importance des études démographiques sur l'orphelin).

2.- "Voilà une classe de malheureux qui ne peuvent évidemment pas suffire à eux-mêmes. Voilà un genre de malheur que le plus souvent aucune puissance humaine ne peut prévenir, mais auquel la société ne peut pas rester insensible. Privé de ceux qui lui donnèrent la vie, sans asile, sans aide, sans guide et sans appui, sans avenir, dépourvu de ces affections domestiques qui sont le pain du coeur, n'ayant d'autre patrimoine que le deuil, d'autre perspective que l'isolement, le pauvre petit orphelin n'implorera jamais en vain la bienfaisance" (4)

Dans le cadre général des interventions en faveur du bonheur publique, la position de l'orphelin se pose avec un relief particulier. Mais ce relief se justifie par une seule considération - non explicitée mais immanente -: le jeune âge de l'orphelin. C'est à défaut d'âge qu'il se trouve inhabile à tout travail et dépourvu de toutes sortes de défense qui puissent lui offrir les parents les plus étroits, si eux-mêmes indigents. En cela seulement l'orphelin est donc parmi les plus malheureux, surtout s'il n'est pas en âge de travail. Cette considération est à la base des interventions publiques du XX<sup>e</sup> siècle, dont nous avons parlé précédemment. L'âge auquel on devenait orphelin exerce donc un rôle de sélection afin d'être saisi, avec d'autres catégories sociales (vieux, veuves, malades, impotents) comme objet d'assistance. L'orphelin est pris en considération seulement en tant que pauvre - et en ce que, étant pauvre, il est digne d'assistance; bien évidemment, avec l'âge, il doit - comme tous les autres pauvres sains - trouver dans ses propres capacités physiques la source de toute subsistance.

Pendant tout le Moyen-Age le soins des pauvres avait été confié à la charité privée, organisée sur base paroissiale (en général, sous la juridiction ecclésiastique), puisant à la générosité privée et aux bénéfices de différents sources.

C'est à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que, sous le déchainement de famines et des épidémies, se crée une masse considérable de pauvres et de vagabonds: parmi eux veuves, orphelins et jeunes abandonnés. Cette foule de misérables cherche refuge dans les villes en démontrant l'incapacité de l'organisation publique à constituer un remède efficace à la pauvreté. Avec

---

(4) DE GERANDO, Della beneficenza pubblica, Biblioteca dell'Economista, vol.XIII, Torino, 1867, p.701.

la formation des Etats nationaux la pauvreté devient un problème d'intérêt primaire. Comme reflet de l'intérêt mercantiliste aux rapports entre la population et la capacité économique du pays, se repropose la distinction des pauvres entre valides et invalides, comme critère de sélection des modalités de secours. Sous l'influence de la naissante économie de marché à la pauvreté on attribue la valeur d'un facteur économique d'intérêt remarquable pour le bien-être général.

Dans ce processus la position de l'orphelin, donc, est celle liée à son âge et à sa collocation, plus spécifiquement en termes de légitimité. Il est séparé des abandonnés et des illégitimes. C'est un jeune rejeton qui doit être élevé. Se répandent des institutions pour les soins aux orphelins, les orphelinats, dans lesquels - dans la poursuite de l'ordre social et aussi de l'ethos chrétien du travail - sont enseignées les bonnes manières et les et les principes de la religion, en formant les jeunes au travail. Une fois appris le travail ils devaient ensuite vivre de leur travail. L'institution donc se substituait à la famille, quand celle-ci (pour des raisons bien évidentes: la mort, justement) n'était pas en mesure de remplir son propre rôle.

Des institutions pour les orphelins n'ont jamais manqué, pour la vérité, dans le cours des siècles: mais il s'agissait d'institutions prédisposées plutôt pour le soin des intérêts économiques, quand il existaient, des orphelins - comme les "Procureurs de Saint Marc", à Venise; les "Officiers des pupilles" à Florence, tous remontant aux XII<sup>e</sup> siècle, pour en citer seulement quelques unes. Des magistratures qui avaient compétence pour la tutelle des orphelins, en ce que "munus publicum", au profit du pupille. En ce qui concerne les rapports personnels (consentement aux noces; instruction, etc° ceux-ci revenaient en effet aux parents de l'orphelin.

La spécificité du soin de l'orphelin - jusqu'au moment où le nombre des orphelins continua à croître, par effet des crises ravissantes - fit en sorte que le nombre de ces institutions croissait dans le temps et se répandit partout. D'une enquête effectuée en 1902 (5), il résulte que dans 41% des 8269 communes alors existantes on procédait à l'assistance à 42.242 orphelins sur tout le territoire national, à travers 880 instituts. D'une autre enquête effectuée quelques années plus tard, en 1907 (6), on assura que les institutions étaient devenues 973 et donnaient asile à 43.391 orphelins. Il s'agit, comme il est évident, d'orphelins logés dans les instituts - et non d'une assistance domiciliaire à des orphelins qui restaient en famille.

On ne savait rien en définitive sur le nombre effectif d'orphelins assistés dans l'ensemble - et encore moins on connaît le nombre des jeunes qui, à partir de la naissance, restaient orphelins par le décès de l'un

---

(5) MINISTERO DELL'INTERNO, Direzione Generale dell'Amministrazione Civile, Rilevamento Statistico Amministrativo circa le condizioni dell'assistenza all'infanzia e agli indigenti inabili al lavoro e della beneficenza elemosiniera, Roma, 1905.

(6) MINISTERO DI AGRICOLTURA INDUSTRIA E COMMERCIO, Direzione Generale della Statistica, Statistica dei ricoverati in ospedali e in altri istituti di assistenza pubblici e privati nell'anno 1907, Roma, 1909.

3.- Quelles sont donc les sources pour étudier le phénomène en question, dans les populations dites traditionnelles? En se référant à la société italienne - mais ceci est valable en général pour les populations de religion catholique - comme liste purement indicative, nous pourrions cataloguer:

(a) les registres de mariages, qui fournissent l'indication si chacun des époux est orphelin, de père, ou de mère, ou de les deux. Mais il s'agit d'informations qui concernent personnes en âge de se marier: donc en général, en âge de plus de 15 ans.

(b) Les registres de décès, au contraire (si complets de cette indication, mais cela advient en général après l'institution des "états civils", autour des années 1810-1830, du moins en Italie) fournissent des renseignements pour n'importe quel âge du défunt, même si seulement pour les défunts dans la même paroisse de domicile. Cela concernerait donc seulement la population dite "résidente".

(c) Les registres de naissance ou baptême, par contre, fournissent une telle information seulement en référence au moment de la naissance de l'enfant.

(d) Des registres de confirmation, paraît-il, on peut obtenir ses renseignements en référence au père du confirmé et pour un âge de 12-14 ans.

(e) Les états d'âmes et les autres relevés du type de recensement résultent en effet les sources les plus complètes dans ce but, en se référant à tous âges des personnes. Des renseignements intéressants car ils permettent d'étudier l'orphelin en fonction d'autres caractéristiques: type du ménage, relation avec le chef du ménage, sexe et état civil, profession ou condition économique, etc. Si en plus on dispose de tels documents pour une succession d'années, il n'y a pas de doute que le cadre s'enrichit ultérieurement.

(f) Il reste, pour finir, l'ensemble des familles "réconstituées" par les registrations de naissance, (baptême), décès, mariage, qui donnent façon - même si avec les limites bien connues - de placer l'évènement orphelinage dans le cycle de vie de chaque individu et dans le cycle de vie de la famille.

En définitive, il ne semble pas que la documentation existante sur le thème soit peu importante. Ainsi comme ne semble pas négligeable toute analyse de l'orphelinage surtout si on la ramène au cycle de vie, dans le cadre des relations entre les personnes dans la famille (migration de la famille, accès au mariage, etc.).

4.- Pour donner une exemplification sur l'exploitation d'une des sources citées ci-dessus, nous examinerons en bref le "rôle" napoléonien de Florence de 1810, aux origines de l'implantation de l'état civil moderne. Il s'agit, comme il est bien connu, d'un recensement de la population, qui révélait avec d'autres renseignements démographiques (date de naissance, état civil, sexe, parenté avec le chef de ménage, orphelinage, etc)



d'autres informations sociales (lieu d'origine, condition économique et professionnelle, salaire etc). La documentation en objet est encore en cours d'élaboration, mais elle nous a donné la façon d'aborder le problème de l'orphelinage et ses relations avec le ménage, les implications socio-économique, outre que démographique de l'orphelinage. La population de Florence résultait de 69146 habitants (hospices, hôpitals et casernes non compris), répartis en 18038 ménages. Parmi ces derniers 1206 avaient des orphelins (de seul père, de seul mère, ou complets), nés après 1795.

La tab.5 met en évidence la distribution des personnes de la population entière et des personnes des ménages avec ces orphelins, distinctement par nombre des personnes.

Tab.5.- Florence, 1810. Population totale et membres des ménages avec orphelins, par nombre de personnes.

n. des personnes	Population totale		Population de ménages avec orphelins		Proportions pour 100			
	personnes (1)	dont (a) (2)	personnes (3)	dont (a) (4)	2:1	4:3	3:1	4:2
1-3	20836	1927	1097	486	9.2	44.3	5.3	25.2
4-6	30901	9506	2828	998	30.8	35.3	9.1	10.5
7-9	12680	4757	1222	329	37.5	26.9	9.6	6.9
10-14	4000	1393	423	79	34.8	18.7	10.6	5.7
15+	729	156	64	6	21.4	9.4	8.8	3.8
total	69146	17739	5634	1898	25.6	33.7	8.1	10.7

(a) personnes nés dès 1795 à 1810.

Dans l'ensemble, donc, les orphelins étaient 10.7% de la population nés dès 1795 (c'est-à-dire, agée de 15 ans et au-dessous), ainsi que les personnes de toutes âges des ménages avec orphelins étaient 8.1% de toute la population. (Nous avons menée toute analyse en nous référant aux générations, plutôt qu'à l'âge en années). On peut encore noter quelques intéressantes caractéristiques: la proportion des orphelins sur le total de personnes des ménages avec orphelin est nettement supérieure à la proportion omologue des personnes de la même âge que les orphelins sur le totale des habitants. Ces proportions, enfin, paraissent inversement corrélées à l'ampleur du ménage. Les orphelins sont concentrés surtout dans les familles avec très peu de personnes. La demande d'orphelin (ou, mieux, la propension à accueillir des orphelins en bas âge - au-dessous de 16 ans) est fonction de la dimension du ménage, en direction inverse. Les orphelins en bas âge se trouvent évidemment dans des ménages d'ancienneté plus courte (grosso modo, au-dessous du limite supérieur d'âge des enfants: c'est-à-dire 15 ans). C'est la mort - élevée dans ces temps

Tab. 6.- Florence, 1810. Orphelins et population selon la parenté avec le chef du ménage

parenté avec le chef du ménage	population née dès 1795				population née de 1800 à 1810				orphelins pour 100 habitants par génération	
	orphelins		orphelins		orphelins		orphelins		par génération	
	total	%	total	%	total	%	total	%	(2):(1)	(4):(3)
	(1)		(2)		(3)		(4)			
chef du ménage	63	0.3	3	0.2	-	-	-	-	4.8	-
enfant	15590	87.9	1364	71.9	6732	89.2	195	66.1	8.7	2.9
frère, soeur	242	1.4	84	4.4	20	0.3	13	4.4	34.7	65.0
beau-frère, belle-soeur	12	0.1	3	0.2	-	-	-	-	16.7	-
petit-enfant	784	4.4	91	4.5	491	6.5	33	11.2	11.6	6.7
neveu, nièce	204	1.1	146	7.7	72	0.9	24	8.1	71.6	33.3
non indiqué	360	2.0	17	0.9	85	1.1	-	-	4.7	-
garçon, fille	484	2.7	190	10.0	145	1.9	30	10.2	39.2	20.7
ensemble	17739	100	1898	100	7545	100	295	100	10.7	3.9

la - qui a crée cette catégorie des personnes. Mais ce n'est pas vraiment comme cela, du moins dans le cas de Florence. On n'est pas tout-à-fait sûr que la relation envisagée entre proportion d'orphelins et ancienneté du mariage soit correcte. Si nous tenons compte de la relation de parenté avec le chef du ménage, ressortent certaines différences sensibles entre orphelins et personnes du même âge: les orphelins qui se trouvent dans un ménage comme enfants sont seulement 71.9 par rapport à 87.9% de l'ensemble des enfants du même âge. (Tab.6).

Et encore, les orphelins en tant que neveux sont 7.7% accueillis par un oncle, en face de 1.1% du total de la population; les petits-fils qui cohabitent avec le grand-père, chef de ménage, sont 4.5% par rapport à 5.5% du total des enfants dans la même relation. Enfin, les orphelins sans aucune parenté qui cohabitent en tant que garçons ou domestiques résultent 10%, par rapport à la plus basse proportion de 2.7% de tous les jeunes habitants de Florence.

En définitive, les familles avec orphelins sont, dirons-nous, très différenciées: elles ne sont pas "familles simples", réduites en nombre de personnes par effet de la mort du père ou de la mère. La mort du parent déracine ainsi la vie du jeune en lui posant quatre alternatives - bien entendu, non dépendantes de son choix :

(a) l'apprentissage auprès de ménages non apparentés, ou il venait accueilli pour l'amour de Dieu, mais aussi pour utiliser sa force de travail. Ceci s'inserrait, en outre, soit dans l'attitude générale de bienveillance de la société envers ces malheureux, soit parce que l'utilisation des enfants (phénomène qui revient au cours des siècles) constituait une remarquable source d'exploitation de travail à bas prix.

(b) l'asile auprès d'institutions spécifiques: mais c'était un sort qui arrivait à peu d'orphelins.

(c) l'accueil auprès d'un parent étroit: l'oncle dans la plupart des cas. (106 orphelins habitent avec leur oncle paternel).

(d) la permanence auprès de la propre famille d'origine: le père ou la mère ayant survécu (7), le frère ou la soeur aînés.

Les ménages avec orphelins de moins de 16 ans avaient de toutes façons une taille moyenne supérieure aux ménages de l'ensemble (4.7 personnes par rapport à 3.8) et donc un nombre majeur de jeunes nés dès 1795 (33.7% par rapport à 25.6%) - comme on le voit à la tab.7. Celle-ci cependant fournit d'autres intéressantes indications, tenant compte de l'"état économique" du ménage.

En général la taille moyenne des ménages les plus pauvres est comparablement plus réduite que celle des ménages plus riches - un phénomène qui remonte les siècles (8) - soit pour l'ensemble des ménages, soit pour les ménages avec orphelins, même si pour ces derniers celle-ci est plus grande de celle des premiers. Mais est plus élevée aussi la proportion

---

(7) Par exemple, dans les 195 cas d'orphelins qui résultent "enfants" du chef de ménage, 53 sont enfants de premier lit du père et 2 sont enfants de premier lit de la mère: ils sont donc restés privés pour la deuxième fois, respectivement, de la mère et du père.

(8) On trouve ceci dans la Florence de 1427 aussi. Cf. D.HERLIHY, C.KLAPISCH-ZUBER, Les Toscans et leur familles, Paris, 1978.

Tab. 7.- Florence, 1810. Ménages et personnes de la population totale,  
Ménages et personnes des ménages avec orphelins, selon la  
condition économique du ménage.

	condition économique du ménage						total
	non indiqué	riche	aisée	commode	pauvre	indigent	
<u>Population</u>							
ménages	153	81	315	1595	9130	6764	18039
personnes	1218	359	1455	6639	36637	22838	69146
dont nés dès 1795	161	80	286	1626	9292	6294	17739
personne par ménage	8.0	4.4	4.6	4.2	4.0	3.4	3.8
% nés dès 1795	13.2	22.3	19.7	24.5	25.4	27.6	25.6
<u>Ménages avec orphelins</u>							
ménages	10	9	25	94	606	462	1206
personnes	27	82	209	596	2850	1870	5634
dont orphelins	17	12	36	166	936	731	1898
personne par ménage	2.7	9.1	8.4	6.3	4.7	4.0	4.7
% orphelins	63.0	14.6	17.2	27.8	32.8	39.1	33.7
ménages avec orphelins							
pour 100 ménages totaux							
en total	6.5	11.1	7.9	5.9	6.6	6.8	6.7
personnes des ménages							
avec orph. pour 100							
personnes en total	2.2	22.8	14.4	9.0	7.8	8.2	8.1
orphelins pour 100							
personnes nés							
dès 1795	10.5	15.0	12.6	10.2	10.1	11.6	10.7

de jeunes orphelins au fur et à mesure qu'empirent les conditions économiques du ménage. Il est évident que le décès du père était à l'origine de l'empirement des conditions du ménage, en déterminant - dans l'endémique pauvreté de la plus grande partie de la population - le glissement d'une situation de pauvreté occasionnelle (dépendant aussi de la conjoncture économique) à une situation de pauvreté structurelle du ménage. Quels que soient les rapports de parenté avec le chef de ménage, ces proportions sont attribuées à l'existence de conditions de pauvreté structurelle, en plus du fait que la présence d'un orphelin (comme garçon, par exemple) puisse contribuer au "revenu" du ménage - étant rare, à l'époque, la dépendance du ménage du travail du seul chef.

Tab. 8.- Florence, 1810. Ménages et orphelins par age du chef de ménage.

chef du ménage		Ensemble des ménages	Ménages avec orphelins	nombre d'orphe- lins	Proportions des ménages avec orph.	Orphelins par ménage
agé de	né dans					
- 29	post 1781	1812	114	168	6.3	1.5
30 - 39	1771-1780	3346	256	470	7.6	1.8
40 - 49	1761-1770	4068	419	665	10.3	1.6
50 - 59	1751+1760	3699	246	365	6.6	1.5
60 +	ante 1750	4913	167	236	3.4	1.4
non indiqué		200	4	4	2.0	1.0
totale		18038	1206	1898	6.7	1.6

Le cadre jusqu'à présent dépeint a un ultérieur coup de pinceau sur la base des données de la tab.8 Il est certes vrai que dans l'ensemble les ménages avec orphelins nés après 1775 constituent, dans la Florence de 1810, 6.7% de tous les ménages, avec une proportion moyenne de 1.6 orphelins par ménage. Toutefois ces proportions varient sensiblement en fonction de l'âge du chef de ménage - quelles que soient les relations de parenté qui unissent l'orphelin au chef.

La proportion de ménages avec orphelins augmente avec l'âge du chef, passant de 6.3% pour les chefs d'âge inférieur à 30 ans, jusqu'à 10.3% pour les chefs âgés 40-49 ans; puis elle diminue rapidement - comme il va, tout considéré, pour ce qui concerne le nombre moyen d'orphelins. Il est évident qu'à l'âge du chef de ménage est liée son exposition à devenir plus pauvre (il serait opportun vérifier cette relation) pour le manque de vigueur physique du chef qui progresse avec l'âge. Même si un appui peut lui dériver de la présence d'autres personnes - en ce cas des orphelins; et en effet le nombre moyen d'orphelins diminue moins avec l'âge du chef.

Il en résulte donc une différence dans les cycles de vie des personnes

au sein des différentes contextes démographiques.

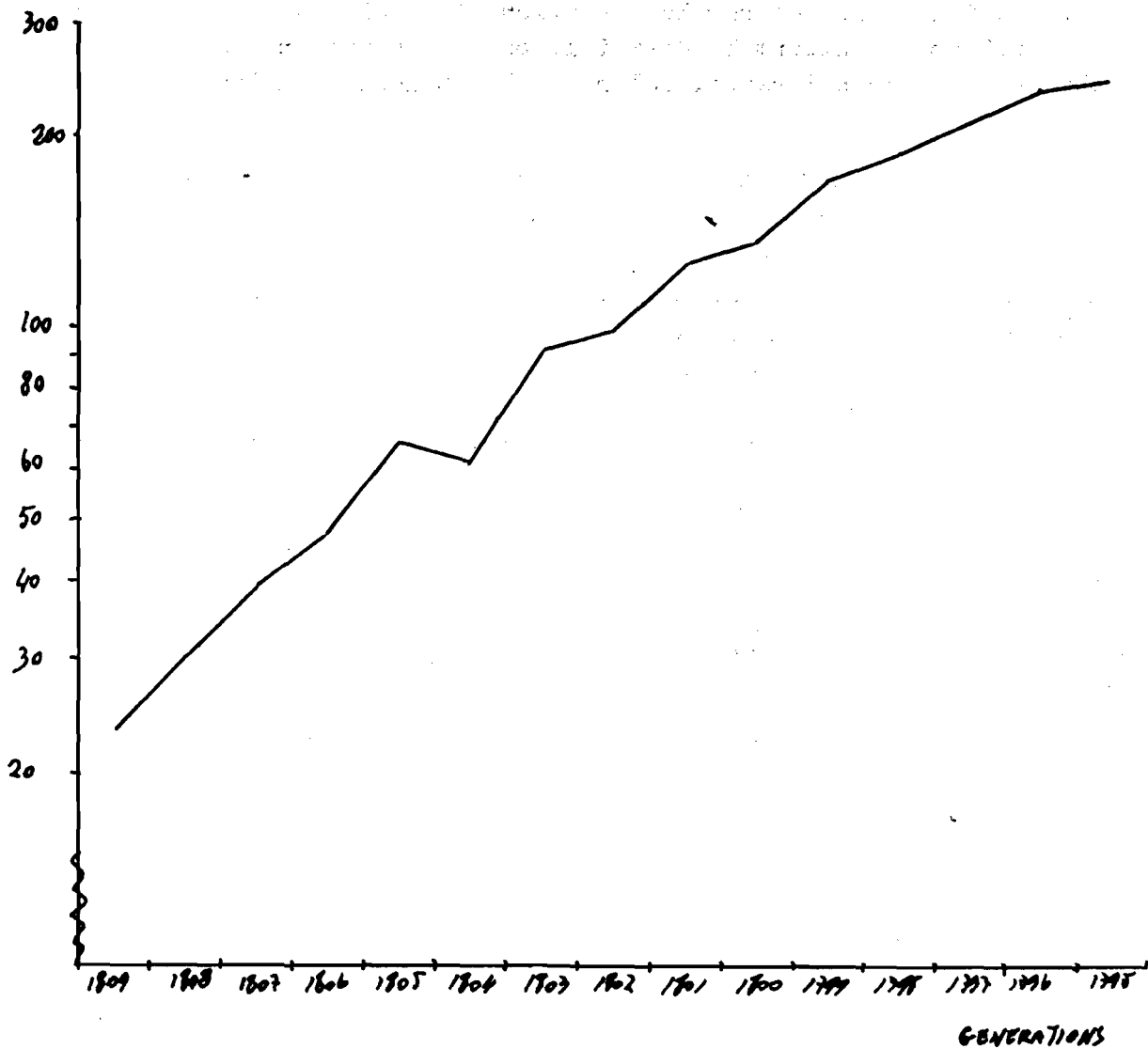
Et en sont confirmées les connotations d'un ménage préindustriel - au-delà des définitions de relation de parenté qui liaient entre eux les personnes - dominée par des événements démographiques et économiques qui en causaient la désintégration et caractérisée en même temps comme unité laboratoire, refuge, école et église.

Un coup d'oeil final aux caractéristiques individuelles des orphelins. Comme on l'a dit, le document en question constitue la source pour des informations directes sur la condition d'orphelinage. Les données de la tab.9 nous montrent la distribution des enfants nés dès 1795 par chaque année de naissance, selon qu'ils étaient orphelins seulement de

Tab. 9.- Florence, 1810. Orphelins par type d'orphelinage et proportions (pour 1000 habitants ) d'orphelins selon la génération.

générations	orphelins			total	population	orphelins pour 1000 habitants
	de seul père	de seule mère	complets			
1809-10	33	20	2	55	2284	24.1
1808	25	17	3	45	1442	31.2
1807	24	25	5	54	1352	39.9
1806	36	21	5	62	1288	48.1
1805	47	27	5	79	1179	67.0
1804	46	21	2	69	1090	63.3
1803	64	33	4	101	1091	92.6
1802	50	36	7	93	932	99.8
1801	71	31	7	109	862	126.4
1800	81	50	9	140	1012	138.3
1799	115	63	9	187	1089	171.7
1798	123	64	16	203	1081	187.8
1797	112	66	17	195	924	211.0
1796	145	81	31	257	1087	236.4
1795	150	78	21	249	1026	242.7
ENSEMBLE	1122	633	143	1898	17739	107.0

père, seulement de mère ou complets. Nous nous limitons ici à un bref commentaire de ces données, qui se prêteraient pourtant à d'ultérieures élaborations. En même temps nous avons reporté aussi les données relatives à l'ensemble de la population, de façon à calculer les proportions d'orphelins complets pour 1000 enfants du même âge. Le graphique montre la marche spécifique de ces proportions par génération de naissance. Il n'y a pas besoin de commentaire: il est évident que cette évolution est intimement liée à la mortalité des parents.



Florence, 1810.

Proportions d'orphelins par génération (orphelins pour 1000 personnes de chaque âge.

Il s'agit pour 59.1% des cas d'orphelins seulement de père, pour 32.3% d'orphelins seulement de mère et pour 8.6% d'orphelins complets, en ce qui concerne les générations 1795-99, avec une proportion plus réduite de ceux privés du seul père et des orphelins complets, en ce qui concerne les générations 1805-1810, évidemment par effet de l'accentuation de la mortalité paternelle (bien sur avec l'âge des pères). On peut, enfin, noter (on se réfère à la tab.10) la différence entre les générations nées de 1805 à 1810 et l'ensemble des autres, qui présentent une mortalité maternelle plus bas.

Tab. 10.- Florence, 1810. Proportions pour 100, des orphelins par groupe de génération, selon le type d'orphelinage.

Type d'orphelinage	Groupes de générations		
	1805-10	1800-04	1795-99
de seul père	55.9	60.9	59.1
de seule mère	37.3	33.4	32.3
orphelins complets	6.8	5.7	8.6
total	100	100	100

En sorte de conclusion, la tab.11 met en évidence qu'il s'agit le plus souvent d'orphelins mâles: mais le rapport de masculinité varie sensiblement de générations plus jeunes aux générations plus âgées - sous l'influence d'une sorte de sélection au profit des garçons. Ceux-ci, en effet (avec la progression de l'âge deviennent en condition de travailler) sont préférés aux filles, lesquelles, tout compté, créent des problèmes au ménage, soit pour les dangers de perte d'honneur (les orphelines, évidemment, étaient plus exposées que les jeunes filles de même âge mais avec les parents vivants), que pour la dépense d'une éventuelle dote à constituer à l'occasion du mariage.

Tab. 11.- Florence, 1810. Orphelins selon le sexe et la génération.

Génération	Sexe		
	M	F	100M/F
1805-10	135	160	84
1800-04	260	252	103
1795-99	569	522	109
ensemble	964	934	103